

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT Des Alpes-Maritimes COMMUNE DE TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE N° 19/2021

	Date de dépôt : 07/05/2021
	Demandeur : SABATIER Aurélie
Dossier n° DP006 142 21 G 0004	Pour : Remplacement des volets roulants
	Adresse: 34 route Nationale 06440 TOUËT DE
	L'ESCARENE

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de travaux présentée le 7 mai 2021 par Madame SABATIER Aurélie demeurant 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440;

Vu l'objet de la demande :

Remplacement de 3 volets roulants,

Sur la parcelle cadastrée section C n°607 située 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440;

Vu les pièces du dossier;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et des prescriptions décrites à l'article 2.

Article 2

La couleur des volets roulants devra être Brun noisette, RAL 8011.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 02/06/2021